



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 58587

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la demande de l'organisation non gouvernementale Amnesty International en vue d'une intervention du Gouvernement français auprès des autorités israéliennes destinée à limiter le recours par les forces de sécurité à des armes à feu lors des manifestations de Palestiniens. Aussi, il lui demande de lui préciser la réponse que les autorités françaises ont apportée à cette demande.

Texte de la réponse

Depuis le déclenchement de la crise actuelle, la France, avec ses partenaires européens, a marqué sa constante préoccupation devant l'usage excessif et disproportionné de la force. Elle n'a cessé d'appeler toutes les parties à la retenue. La France souligne, tant publiquement qu'auprès des responsables israéliens, palestiniens et internationaux, que la logique de la force et l'escalade de la violence n'offrent aucune solution. Elle appelle instamment les parties à tout mettre en oeuvre pour renouer un dialogue véritable, seul de nature à mettre un terme à la confrontation et susceptible de ramener la région sur la voie de la paix.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58587

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1300

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3224